

A Ploërmel, la destruction programmée du bâtiment de la CAF au profit d'un fast food : la révolte des habitants !

Le bâtiment de la Caisse d'allocations familiales de Ploërmel pourrait disparaître du paysage avant la fin 2023 pour laisser place à un fast food, plusieurs commerces, et des parkings.

C'est ainsi qu'en ont décidé la CAF qui est prête à vendre son terrain à un promoteur et le maire Patrick Le Diffon (LR) qui a validé le projet.

Pour de nombreux habitants de cette commune du Morbihan, cette destruction programmée est un scandale. Le symbole est fort : la mal-bouffe passerait avant un service public d'aides sociales aux habitants... Pas question !

Pire, la construction de cette nouvelle zone commerciale située sur l'avenue Georges Pompidou nécessite l'artificialisation d'un parc arboré de 8000 m² et la destruction de l'ancien édifice qui abritait le service public. Or, ce bâtiment n'a rien d'anodin : c'est un exemple remarquable d'architecture organique bio-sourcée construit en 1998 par un architecte local connu pour ses recherches en architecture bioclimatique.

Un collectif de citoyens refuse de laisser faire.presse visuels

SOMMAIRE :

- Les points clés de la destruction annoncée
 - Un bâtiment précurseur de la construction bioclimatique au service du public
 - Pourquoi s'opposer au projet de destruction de la CAF de Ploërmel ?
 - Les dates de la protestation
 - Réflexions d'habitants qui auraient aimés être consultés : bilan d'ateliers citoyens
-



Photo : Bernard Menguy

LES POINTS CLÉS DE LA DESTRUCTION ANNONCÉE :

- La CAF a déménagé et s'apprête à vendre le bâtiment à la société Océan Invest localisée à Séné (56) qui est porteuse du projet commercial.
- Le promoteur veut raser les arbres et le bâtiment puis décaisser de plus de 2 mètres le terrain pour y construire des cellules commerciales et bureaux, un King Burger et un parking de 120 places.
- Le terrain est passé de UI (Secteur réservé aux équipements publics et d'intérêt collectif) à Uec (Secteur d'activité commerciale) permettant une augmentation considérable de son prix. Ce changement de classement a été proposé par Mr Le Diffon, approuvé par le conseil municipal et validé définitivement en Octobre 2016.
- Le permis de destruction du bâtiment de la CAF a été signé le 17 février 2023.
- La société Océan Invest a fait savoir que les travaux de destruction du bâtiment actuel et d'aménagement de la zone ne débuteront pas avant septembre 2023, voir octobre 2023.



Photo : Bernard Menguy

Uni.e.s contre la destruction de la CAF de Ploërmel

Des centaines de Ploërmelais.es ont manifesté leur désaccord depuis plusieurs mois à titre individuel ou collectivement. Nombreuses associations locales sont actives au sein de cette lutte pour préserver le bâtiment de la CAF :

[Nous citoyens](#)

[Le collectif Déambulateurs 56](#)

[L'association RBH56a](#)

[Citoyens ça nous regarde](#)

etc...

LE BÂTIMENT DE LA CAF : PRÉCURSEUR DE LA CONSTRUCTION BIOCLIMATIQUE AU SERVICE DU PUBLIC

La destruction de l'ancienne CAF de Ploërmel, annoncée dans la presse pour septembre 2023, serait la perte d'un patrimoine architectural, mais aussi culturel, participant à la pensée écologique.

On doit ce bâtiment à l'architecte Bernard Menguy, diplômé de l'ENSAB de Rennes (1975 - 1981). Il obtiendra par la suite un DIU « Environnement et santé » à la faculté de médecine de Montpellier en 1993.

Connu pour ses recherches et travaux sur l'architecture bioclimatique, il fait partie des premiers adeptes d'une architecture précautionneuse.

Il se présente comme un promoteur et animateur d'une pensée écologique ouverte, non doctrinale, fondamentalement humaniste, appliquée à l'Urbanisme et à l'Architecture, et toujours au service de l'homme et de son mieux vivre : *"J'ai développé cette sensibilité propre dès ma sortie de l'école d'architecture : le respect du vivant et des matériaux plus sains en matière de construction"*.

Depuis, Bernard Menguy continue sans relâche de mettre en pratique cette pensée au service de l'aménagement et de la construction sur nos territoires.

C'est au milieu des années 1990 qu'il construit à Plouray (56) son premier éco-lotissement pour le compte d'un promoteur hollandais. Le projet est privé et demeure très discret.

Très engagé dans la cause de l'architecture organique et bioclimatique, il réalise le site de la CAF à Ploërmel (56) en 1998, bâtiment délicat et solennel qui saura être reconnu par les employés de l'administration et par les usagers.

Bernard Menguy perçoit cette parcelle *« comme une entrée de la forêt de Brocéliande, avec son mythe arthurien. La voûte est comme une matrice. La charpente, réalisée par un compagnon du Devoir, célèbre l'arbre »*. Ce bâtiment construit en pin Douglas, bio briques et schiste local, représente une performance aussi bien énergétique qu'esthétique.

Réalisé en 1998 au moment du protocole de Kyoto, le bâtiment de la CAF de Ploërmel est donc une œuvre-témoin de l'architecture bioclimatique et serait un des premiers pour un service public.

Curieuse manière d'agir de la part de la municipalité de Ploërmel que de raisonner à rebours de l'urgence climatique en voulant « effacer » ici une construction signifiante d'un engagement pionnier ! Bien d'autres collectivités se seraient félicitées de trouver dans cette construction un véritable modèle de « Développement Durable ».

Bernard Menguy a également dessiné le lotissement « Les Courtils » à Bazouges-sous-Hédé (35) qui est le 1er lotissement écologique de France en 2004. Il est aussi le concepteur de « La Prairie Madame » à Langouët (35) en 2005, célèbre commune laboratoire écologique du nord-ouest de Rennes.

Il a coréalisé avec l'agence d'urbanisme Territoires en mouvement, la "Cité du Pré vert" à Saint-Nolff (56), premier écoquartier breton "sans voiture" en 2008.

Il est maître d'œuvre du PAPI (Pôle d'Accueil de Proximité Intergénérationnel) de Silfiac (56), 100% écologique, avec le premier bâtiment en paille à accueillir du public de Bretagne sous maîtrise d'œuvre d'une collectivité.

On peut également citer le CLSH (Centre de loisirs sans hébergement) « Les Buissonnets » à Saint Etienne-de-Montluc (44) en 2013 avec un puits canadien.

Plus récemment, il a participé à un lotissement aux maisons réversibles et biosourcées « Le Clos des Marivoles » à Langouët.

POURQUOI S'OPPOSER AU PROJET DE DESTRUCTION DE LA CAF DE PLOËRMEL ?

- Les impacts de la restauration rapide sur la santé sont désormais connus. L'installation d'un fast-food ne favorise pas la promotion d'une alimentation saine. Une offre de ce type de restauration existe déjà et reste toujours sans intérêts. On peut aussi s'inquiéter qu'un lieu proposant de la mal-bouffe soit à proximité d'un lycée.

- Le projet va à l'encontre des objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial de Ploërmel Communauté) concernant l'arrêt de l'artificialisation des sols et la redynamisation des centres villes.

- La construction de cette nouvelle zone commerciale va encore accentuer l'empreinte foncière en artificialisant un parc arboré de 8000 m², allant à l'encontre de la loi Climat et Résilience du 24 août 2021. A cela s'ajoutent les impacts liés à l'utilisation des matériaux pour la construction des nouveaux bâtiments, parking et voiries et à ceux liés aux déchets de démolition.

- L'accord du permis de démolir de ce bâtiment construit en 1998, signé par la mairie pour faire place à ce fast-food est encore un très mauvais signal pour les commerçants du centre-ville. Les onéreux travaux de rénovation en cours dans le centre-ville ne porteront leurs fruits que si nous arrêtons les constructions et extensions de surfaces commerciales en périphérie.

- La démolition du bâtiment actuel est un gâchis immobilier. C'est un bâtiment à l'architecture remarquable, respectueuse d'un accueil de qualité des allocataires, construit avec un cahier des charges soucieux du respect de l'environnement dans les matériaux choisis : bois provenant d'arbres de la forêt de Brocéliande, soubassement en pierre de carrières locales...

- Ce bâtiment doit servir encore à des projets plus utiles pour les habitants afin de répondre aux besoins réels de la population.

- Avec une telle zone commerciale, des riverains craignent des nuisances.

LES DATES DE LA PROTESTATION :

- 1^{er} mars 2023 : L'hebdomadaire Le Ploërmelais fait état de l'ouverture prochaine d'un restaurant Burger King. A la suite de la publication de cet article et de la découverte du permis de construire, des citoyens se mobilisent. Une lettre ouverte reçoit plus de 400 signatures.

- 17 avril 2023: L'association RBH56a dépose un recours gracieux en mairie pour annuler ce projet de démolition.

- 6 juin 2023 : près de 500 manifestants contre la réforme des retraites terminent leur parcours par un pique-nique géant devant la CAF, se solidarisant avec la lutte contre la destruction du bâtiment et le démantèlement de ce service public.

- 12 Juin 2023 : des citoyens expriment publiquement leur colère à un « atelier participatif » dans le cadre de la refonte du PLU à la mairie de Ploërmel.

- 15 Juin : un rassemblement a lieu devant le site de la CAF contre destruction du site. Des ateliers citoyens sont organisés afin d'échanger et faire des propositions alternatives.

- 3 juillet 2023 : Une demande de label « Architecture contemporaine remarquable » est adressée à la DRAC, afin d'inscrire l'édifice de la CAF comme témoignage pour les générations futures.

- 26 Juillet 2023 : l'association RBH56a qui agit pour la défense de l'environnement, du cadre de vie et du patrimoine sur le pays de Ploërmel dépose un recours au tribunal administratif de Rennes qui conteste la décision de permis de construire et le zonage du PLU le permettant. Pour assumer les démarches en justice (frais d'avocat) afin de bloquer les travaux de démolition et le projet, une collecte Helloasso a été créée à l'adresse suivante :

<https://www.helloasso.com/associations/rbh56a/collectes/ancien-site-de-la-caf-a-ploermel-pour-une-protection-juridique-a-sa-sauvegarde>

- 8 Septembre 2023 : lancement de la campagne citoyenne contre la destruction du bâtiment de la CAF et pour la préservation des services publics de proximité, au marché de Ploërmel.

Avec 3 HEURES D'OUVERTURE PAR SEMAINE, QUELLE « MISSION DE SERVICE SOCIALE » ? La CAF de Ploërmel, désormais installée rue Huloux dans le Parc d'activités de Brocéliande, n'accueille qu'une matinée par semaine, uniquement sur rendez-vous.





Dans l'autorisation de travaux affichée, il est question du Burger King qui sera sur la cellule commerciale n° 5 (ce qui sous-entend qu'il y a 4 autres cellules prévues) et que cette cellule n°5 sera construite sur une superficie de 457m2 au sol alors que la CAF, d'après le permis de démolir avait une superficie au sol de 350m2.

Sur le document suivant, nous apprenons que cette construction est autorisée pour une hauteur de 9,50, soit une possibilité pour 3 niveaux...

Le bâtiment actuel de la CAF est sur 2 niveaux. Le burger King risque d'être "monstrueux" à l'entrée de la ville.

Toujours sur le permis de démolir/construire, il est question d'une superficie hors oeuvre de 2878m2 pour les 2 bâtiments sur le terrain de 8407m2...

On passe donc à une artificialisation nettement supérieure du terrain, sans adéquation avec l'intérêt général et public.

RÉFLEXIONS D'HABITANTS QUI AURAIENT AIMÉ ÊTRE CONSULTÉS : BILAN D'ATELIERS CITOYENS

Le 15 Juin 2023, des citoyens ont exprimé leur colère lors d'un rassemblement constructif devant le site menacé. Des ateliers participatifs ont permis d'échanger sur différents thèmes. Voici le bilan d'un de ces brain storming collectifs...

Que pourrions-nous faire de ce bâtiment ?

Un centre de loisirs avec un parc ouvert au public et des jardins partagés, une résidence d'artistes, un théâtre, un centre culturel, une crèche, un foyer d'adolescents, une maison des associations, une maison de l'éducation populaire, un espace de coworking, un hébergement temporaire (pour les migrants, les femmes seules, les victimes de violence familiale, les personnes avec des problèmes cognitifs...), des logements participatifs intergénérationnels... Un autre usage du bâtiment est possible !

Plus d'une soixantaine de personnes ont participé à cet atelier qui proposait cinq thèmes : Économie locale, aménagement et mobilité durables ; Territoire adapté au climat de demain ; Des collectivités exemplaires ?; Destination du bâtiment et du site.

La restitution des échanges lors de cette action, et son bilan, sont disponibles sur demande.

CONTACTS et photos :

Collectif Déambulateurs 56 / deambulateurs56@proton.me

Association RBH56a / rbh56a@yahoo.fr